

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

28 JANVIER 2025

RAPPORT D'AUDIT DE LA COUR DES COMPTES RELATIF À LA SANTÉ MENTALE – PRISE EN CHARGE PAR LES SERVICES SPÉCIALISÉS EXTRAHOSPITALIERS RELEVANT DE L'AUTORITÉ WALLONNE *

Audition de M. Rappe, Conseiller à la Cour des comptes

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de la santé,
de l'environnement et de l'action sociale

par

Mme Vandorpe

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Audition	3
IV. Rapport.....	4

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/3CCxT6q>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale a procédé à l'audition de M. Rappe, Conseiller à la Cour des comptes, sur le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la santé mentale – Prise en charge par les services spécialisés extrahospitaliers relevant de l'autorité wallonne.

I. RÉSUMÉ

La Cour des comptes a examiné la prise en charge des personnes en proie à des difficultés et troubles psychiques sur le territoire wallon. Elle a concentré son analyse sur les services extrahospitaliers spécialisés en santé mentale et relevant de l'autorité publique wallonne, à savoir les services de santé mentale (SSM), les initiatives d'habitations protégées (IHP), les maisons de soins psychiatriques (MSP) et les services psychiatriques d'aide à domicile (SPAD).

En date du 16 octobre 2024, le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la santé mentale – Prise en charge par les services spécialisés extrahospitaliers relevant de l'autorité wallonne a été envoyé en Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale. Il a été présenté le 28 janvier 2025 par M. Rappe, Conseiller à la Cour des comptes, et a fait l'objet d'un échange de vues en commission.

II. PROCÉDURE

En date du 9 janvier 2025, la Conférence des présidents a décidé de procéder à l'examen, en Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, du rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la santé mentale – Prise en charge par les services spécialisés extrahospitaliers relevant de l'autorité wallonne.

La Commission a procédé à l'audition de M. Rappe, Conseiller à la Cour des comptes, le 28 janvier 2025.

Ont participé aux travaux : Mmes Aït Alouha, Jacquemin, M. Lepine (Président), Mme Muratore (Art. 47.4), M. Palermo, Mmes Roberty, Taquin, Thoron, Vandorpe (Rapporteuse), Warzée-Caverenne.

Ont assisté aux travaux : Mmes Ammi, Bernard, Gysen, Linard.

M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale.

III. AUDITION

Le 28 janvier 2025, la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale s'est réunie afin de procéder à l'audition de M. Rappe, Conseiller à la Cour des comptes, sur le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la santé mentale – Prise en charge par les services spécialisés extrahospitaliers relevant de l'autorité wallonne.

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/415urun>, pp. 14-28.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,
M. VANDORPE

Le Président,
J.-P. LEPINE